

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 avril 2026

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19  
Présents : 16 Votants : 19

**Présents** : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFI - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Martine BETELLE - Xavier MAFFRE- Luc CABROL

**Ont donné pouvoir** : Nicole GIMENO à Françoise CANOVAS Hugo MUSSET à Julie DURAND  
Tatiana CORREIA DE JESUS à Xavier MAFFRE

**Secrétaire de séance** : Françoise CANOVAS

**OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT BP DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2025**

Le conseil municipal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 310 247.87 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	310 247.87 €
<b>B Résultat antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe+(excéd) ou -	/
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si c'est négatif, report du déficit 002 ci-dessous)	310 247.87 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	73 680.88 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	- 92 038.40 €
<b>Besoin de financement F = (D+E)</b>	-18 357.52 €
<b>AFFECTATION C =</b>	310 247.87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	310 247.87 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	

La délibération est adoptée : 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 29 avril 2026

Le Maire  
Jérémy ALQUIER

